

Le RESF (Réseau Éducation Sans Frontières), c'est quoi ?

Le Réseau national Éducation Sans Frontières (RESF) se bat pour que le droit à l'éducation pour tou.te.s, et notamment pour les enfants migrant.e.s, soit respecté. Les démarches de soutien s'appuient sur le droit à l'éducation qui est inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (article 28).

En France, tout.e enfant/jeune a le droit d'être scolarisé.e à l'école publique, quelle que soit la situation administrative de ses parents. Un.e enfant/jeune mineur.e ne peut être pas être sans papiers (c'est à dire pas en règle sur le territoire) ce sont ses parents qui le sont.

Le RESF national a été fondé le 26 juin 2004, à la Bourse du travail de Paris. Il vise à rassembler des enseignant.e.s, des personnels des écoles et établissements, des parents d'élèves, des éducateurs et éducatrices, des collectifs, des syndicats et des citoyen.ne.s.

Le RESF n'est pas une association mais un réseau de collectifs et il n'a de ce fait ni président ni porte-parole, chacun.e de ses membres a le même statut avec pour but unique d'aider les enfants ou les jeunes à rester scolarisé.e.s dans leur école/établissement, à étudier dans de bonnes conditions, en aidant leurs familles dans leurs démarches vers la régularisation et l'accès aux droits.

Aucune chaise vide dans les classes, aucune disparition d'enfant suite à une expulsion (du territoire, de son domicile), aucun mauvais traitement (dormir dehors, ne pas manger à sa faim, être angoissé.e dans l'attente, des années durant, de voir sa situation régularisée, à l'idée de perdre son logement, ne pas avoir accès à l'hygiène,...)!



Que faire si vous êtes alerté.e par la situation d'un, d'une enfant ?

Dans un premier temps :

- **Contacter RESF Lorient par mail ou sur le téléphone d'urgence**
- **Commencer à regrouper, avec la famille, le ou la jeune, les informations** nécessaires à la compréhension de sa situation et à son soutien. Pour cela, nous mettons à disposition une « **fiche contact** » : **verso de cette feuille** .

Si vous voulez aller plus loin :

- S'organiser : par expérience, l'action la plus efficace consiste à créer un Collectif de soutien autour de la famille à partir de l'établissement. Il réunit en tant que citoyens et citoyennes des enseignant/es, des personnels municipaux, des parents d'élèves, des élu/es, etc. Les démarches se font avec l'accord des familles. En aucun cas, le collectif de soutien ne peut ni ne doit se substituer à leur prise de décision.
- Pousser à la mobilisation collective : contacter les associations, syndicats, médias, élu/es... Informer autour de l'école et au-delà (rassemblements, actions publiques), recueillir des lettres et témoignages de parents d'élèves, des personnels de la structure scolaire.
- Accompagner, si le cas se présente, la famille, le ou la jeune en cas de rendez-vous à la préfecture ou d'obligation de se rendre au commissariat.
- Faire parrainer la famille en mettant en place un parrainage républicain. Le parrainage permet d'apporter une aide sur le long terme de façon simple et efficace, surtout s'il s'appuie sur un collectif de soutien.

Contacts Resf Lorient

resf.lorient@mailo.com

07 82 56 94 41

FICHE RENSEIGNEMENTS RESF SECTEUR LORIENT

- Nom, prénom, date de naissance des parents et téléphone :

- Pays d'origine :

- Nom, prénom, date de naissance de tous les enfants, établissement et classe :

- Date d'arrivée en France :

- Dublinée ? Oui / Non
Date :

- Déboutée par l'OFPRA le.....
Motif du refus :

- Déboutée par la CNDA le.....
Motif du refus :

- OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) ? Oui / Non
Date :

- Recours au Tribunal Administratif contre l'OQTF ?
Oui / Non
Date du dépôt du recours :
Réponse du T.A. le :

- Contact de l'avocat.e :

- Contact enseignant/personnel de l'école,etc :

- Hébergement :

- Démarches en cours auprès de la Préfecture (demande de titre de séjour)
Oui / Non
Date de la demande :

- Motif de la demande (santé, vie privée et familiale...)

